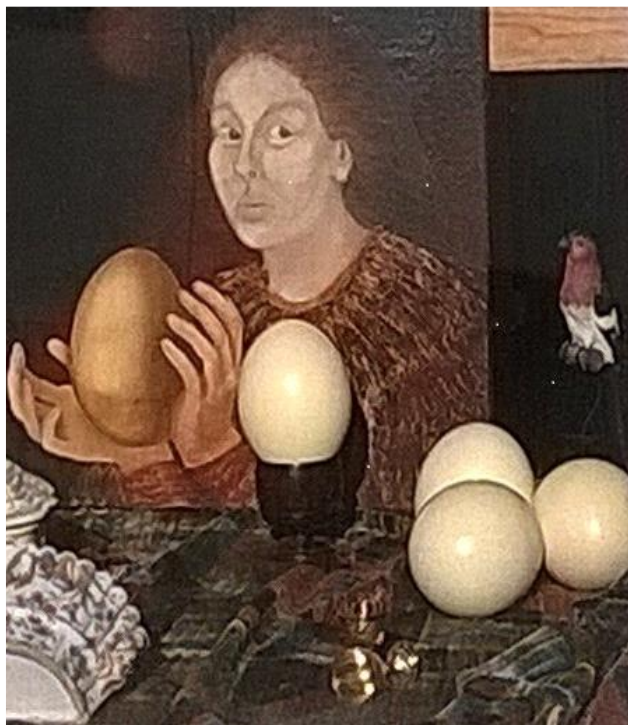


N° 10 – Mai 2017

Quelques unes des vitrines de Pleaux décorées par l'association Artémis à l'occasion des fêtes de Pâques :

Une magnifique collection de poules en faïence et d'œufs d'autruche devant un tableau peint par une Pleaudienne, Sibylle Tixidre Merlin, il y a une trentaine d'années.

Cette magnifique exposition sera en place jusqu'au 30 mai. Vous pouvez trouver sa présentation sur le site :



<http://www.pleaux.fr/fr-exposition+poules+et+oeufs+de+paques.html>

Quoi de neuf sur le site ?

Dans la rubrique "Vivre à Pleaux", Activités, vous trouverez un nouvel onglet "solidarité" dans lequel sera affiché et mis à jour le tableau d'échanges de services et de savoirs du SEL (Service d'Echange Local) de notre territoire : <http://www.pleaux.fr/fr-solidarite+158M.html>

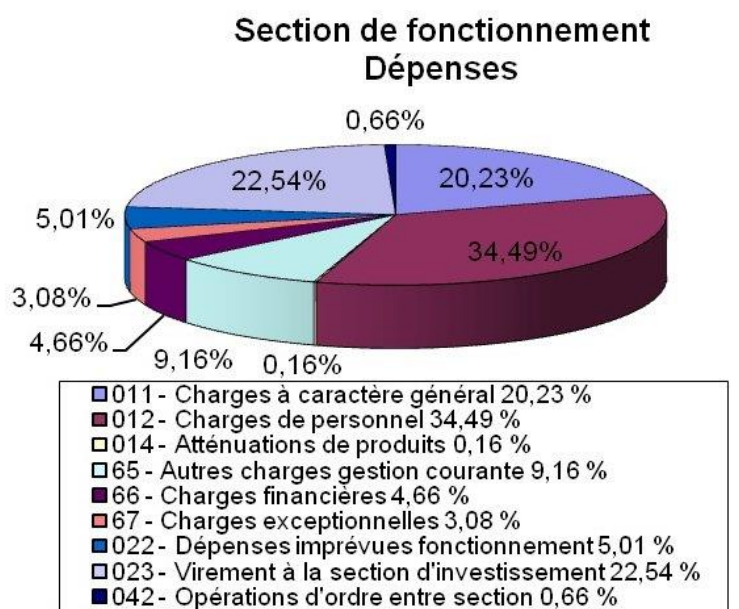
L'association la Mancelle qui porte ce projet est répertorié sur le site dans l'annuaire des associations: <http://www.pleaux.fr/fr-annuaire+associations.html> .

I - Activités des conseillers

A- Le budget 2017 adopté lors de la séance du mois de mars

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP+DM 2016	2017
011 - Charges à caractère général	550 000,00	525 000,00
012 - Charges de personnel	910 000,00	895 000,00
014 - Atténuations de produits	4 481,20	4 072,00
65 - Autres charges gestion courante	263 450,00	237 700,00
66 - Charges financières	151 000,00	121 000,00
67 - Charges exceptionnelles	12 925,00	80 000,00
022 - Dépenses imprévues fonctionnement	100 000,00	130 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	575 000,00	585 000,00
042 - Opérations d'ordre entre section	22 667,29	17 228,00
Total :	2 589 523,49	2 595 000,00



Dans un contexte national de réduction des dépenses publiques, la commune a fait le choix de maîtriser ses charges de fonctionnement en portant ses efforts sur :

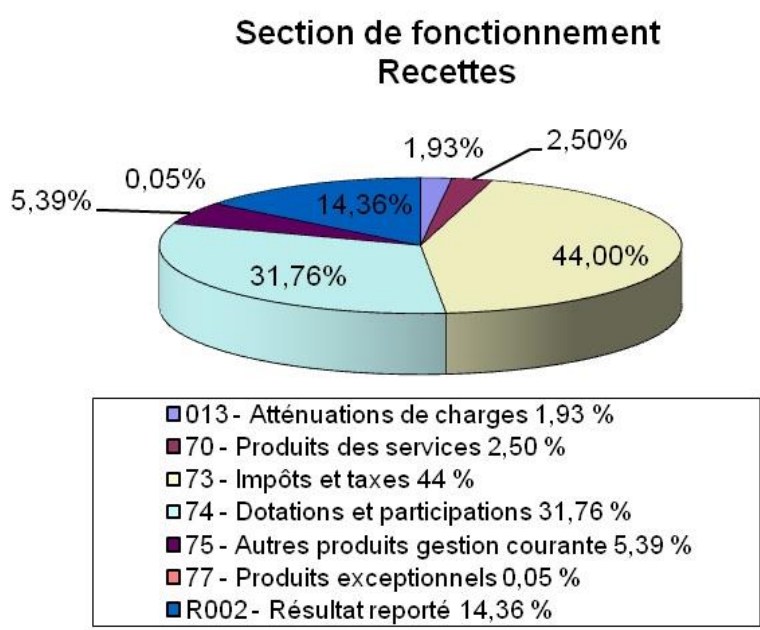
- une baisse de charges de personnel qui constitue néanmoins le poste principal des dépenses (34 %). Le non remplacement d'un agent parti à la retraite (août 2016) s'inscrit dans le cadre d'une politique de redistribution et de valorisation du travail des agents.
- la diminution des charges à caractère général par des dispositions d'économie d'énergie. En exemple, la rénovation de l'éclairage public devrait générer une économie annuelle de l'ordre de 33 000 € (*source : estimation Syndicat Départemental d'Energie*).
- la poursuite du désendettement se traduit notamment dans le chapitre des charges financières par une baisse des intérêts des emprunts d'environ 10 000 €.

Il est à noter que l'augmentation du chapitre des "*charges exceptionnelles*" s'explique par l'inscription de la subvention nécessaire au financement du futur lotissement des Moulergues faisant l'objet d'un budget annexe ; choix préféré à celui du recours à l'emprunt.

Enfin, le virement prévu à la section d'investissement passe de 575 000 € à 585 000 €.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP+DM 2016	2017
013 - Atténuations de charges	65 000,00	50 000,00
70 - Produits des services	70 100,00	65 000,00
73 - Impôts et taxes	1 142 580,00	1 141 921,00
74 - Dotations et participation	827 401,00	824 204,00
75 - Autres produits gestion courante	140 000,00	140 000,00
77 - Produits exceptionnels	1 932,90	1 182,01
042 - Opérations d'ordre	1 838,99	0
R002 - Résultat reporté	340 670,60	372 692,99
Total :	2 589 523,49	2 595 000,00



Le Conseil Municipal, depuis le début de sa mandature, poursuit sa politique de maintien des taux d'imposition communaux lesquels restent inférieurs aux taux moyens constatés dans le département et ce malgré une diminution sensible des bases de la taxe d'habitation due à des mesures d'exonération décidées par l'Etat.

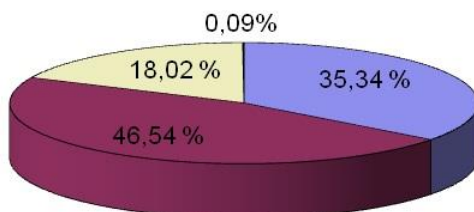
La diminution de la dotation globale de fonctionnement du fait de la contribution programmée de la commune au redressement des finances publiques est compensée en majeure partie par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale.

Poste non négligeable des recettes : le produit des loyers qui se maintient à 140 000 €.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP+DM 2016	2017
23 - Travaux, matériels, acquisit° foncières	608 300,00	501 000,00
Reste à réaliser sur programmes antérieurs	220 287,64	659 744,18
16 - Remboursement capital d'emprunts	276 500,00	255 500,00
165 - Dépôts et cautionnement	860,64	1 255,82
040 - Opérations d'ordre	1 838,99	0
D001 - Solde d'exécution négatif reporté	352 351,72	0
Total :	1 460 138,99	1 417 500,00

Section d'investissement Dépenses

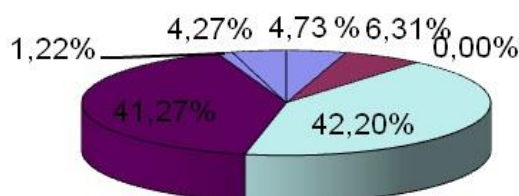


■ 23 - Travaux, matériels, acquisit° foncières	35,34 %
■ Reste à réaliser sur programmes antérieurs	46,54 %
□ 16 - Remboursement capital d'emprunts	18,02 %
□ 165 Dépôts et cautionnement	0,09 %

Les recettes d'investissement

Chapitre	BP+DM 2016	2017
13 - Subventions restant à encaisser	92 000,00	67 000,00
13 - Subventions sur programmes 2017	126 200,00	89 500,00
16 - Emprunt	150 000,00	0,00
10 - Affectation, FCTVA	495 956,20	598 231,79
021 - Virement sect° fonctionnement	575 000,00	585 000,00
28 - Amort. immobilisations	22 667,29	17 228,00
024 - Produits des cessions	- 1 684,50	
R001 - Solde exc. Positif reporté	0	60 540,21
Total :	1 460 138,99	1 417 500,00

Section d'investissement Recettes



■ 13 - Subventions restant à encaisser	4,73 %
■ 13 - Subventions sur programmes 2017	6,31 %
□ 16 - Emprunt	0 %
□ 10 - Affectation, FCTVA	42,20 %
■ 021 - Virement sect° fonctionnement	41,27 %
■ 28 - Amort. immobilisations	1,22 %
■ R001 - Solde exc. Positif reporté	4,27 %

Le remboursement du capital sur l'exercice est de 255 500 € ; la dette du budget principal s'établira à 2 522 000 € au 31 décembre 2017 soit une baisse de 23 % sur les quatre dernières années.

Les propositions nouvelles de travaux et d'équipement en matériel s'élèvent à 501 000 € et sont financées par des fonds propres à hauteur de 411 500 € provenant du virement de la section de fonctionnement et des subventions attendues pour 89 500 €.

Les principales opérations d'investissement ont été développées dans le précédent bulletin à savoir l'aménagement de la Rue d'Empeyssine, les études préalables à la réhabilitation du gymnase pour ce qui concerne le budget général et pour les budgets annexes la réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg et du lotissement à Loupiac et la création du Lotissement des Moulergues.

La réfection de la voirie concernera cette année les rues d'Ignole, des Rosiers, d'Empradel et les Voies Communales d'Artiges et de Branzac.

Des crédits sont également affectés :

- au programme "*bâtiments communaux*" pour permettre notamment de réaliser certains travaux d'économie d'énergie, à Pleaux (remplacement de la chaudière de la Mairie) et dans les communes associées (changement de fenêtres à Loupiac, à Tourniac et installation d'une climatisation réversible à la salle des fêtes de St-Christophe-les-Gorges) ;
- au programme "*matériel*" : achat de deux structures couvertes et d'un complément de tables et de bancs pour les activités festives et d'animations.

Enfin, dans le cadre d'une programmation de travaux pour la candidature de la commune à l'Association des *Petites Cités de Caractère* (développée ci-après) il est prévu l'acquisition de signalétique (panneaux d'entrée de ville et édifices patrimoniaux du "vieux" Pleaux).

La commune continue donc d'investir malgré ses objectifs de maîtrise des charges de fonctionnement et de réduction de la dette. En effet, le volume des dépenses d'équipement -tous budgets confondus- de 2014 à 2016 et celui engagé au titre des prévisions budgétaires 2017 sera de l'ordre de 3 000 000 d'euros ; s'y ajoutent environ 300 000 euros investis par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal et la Communauté de Communes du Pays de Salers pour la rénovation de l'éclairage public.

B- Candidature Petites cités de caractère

Si la commune de Pleaux dans son ensemble est adhérente à l'Association "Petites Cités de Caractère" (P.C.C.) Cantal depuis deux ans, elle ne pouvait prétendre être reconnue en tant que telle qu'après le dépôt d'un dossier de candidature et l'examen de passage devant une commission d'homologation.

L'examen de la candidature se déroule en quatre temps: une présentation du dossier de candidature en mairie, puis un tour de la cité pour faire découvrir son patrimoine et son environnement, une séance de défense de notre dossier et enfin une délibération à huis clos de la commission.

La visite de la commission d'homologation s'est tenue mercredi 12 avril 2017. La commission était composée de membres de l'Association PCC Cantal et PCC France, des représentants de différents organismes publics : CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), Fondation du Patrimoine, Cantal Destination.

L'enthousiasme des membres de la commission à l'issue de cette journée et le vote majoritaire en fin de séance (à huis clos) en faveur de l'homologation de Pleaux nous laisse présager à un bel avenir pour ce projet. Nous n'avons plus qu'à attendre la confirmation officielle de la commission Nationale qui se réunit vers le 10 mai prochain pour l'officialisation de ce label accordé pour cinq ans.

Pour l'élaboration du dossier et le passage devant la commission, plusieurs membres du Conseil Municipal ont travaillé avec les responsables des associations attachées à l'histoire et au patrimoine : "L'Amicale des Amis de la Xaintrie Cantalienne", Artémis et avec l'Office de Tourisme du Pays de Salers. Ce document, très complet, est accessible sur le site de la mairie sous l'onglet « Activités touristique » à l'adresse : <http://www.pleaux.fr/fr-petites+cites+de+caractere.html> .

Outre la mise en valeur de notre histoire et de notre patrimoine, cette séance a permis de mettre en avant le dynamisme de nos associations et les multiples animations et manifestations qu'elles proposent tout au long de l'année. Ce fut également l'occasion d'établir un programme pluriannuel d'actions visant à valoriser notre territoire.

Une analyse plus fine de ce résultat et de ses effets vous sera communiqué dans le prochain bulletin municipal.

II - Le pays de Pleaux se met au vert

A- Rappel sur les encombrants

Les encombrants correspondent aux déchets qui, du fait de leur poids, de leur volume ou de leur matière ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte spécifique effectuée par les employés municipaux.

Il s'agit de:

- mobilier (table, chaises, armoire...),
- matelas,
- sommiers,
- appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...)

Toutefois, certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants, notamment :

- les gravats, les déchets verts (herbe tondue, branchages ...), qui doivent être apportés en déchetterie,
- les pneus usagés (qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste),
- les bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte, les véhicules à moteur (carcasses de voitures, cyclomoteurs...)

Rappel: Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique, au pied des colonnes de tri ou des containers à ordures ménagères, vous risquez une amende pouvant aller de 68 à 1500 euros et confiscation du véhicule utilisé pour le transport.

B- Actualité du SIETOM

Le SIETOM (Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Traitement des Ordures Ménagères) des 4 cantons (Salers, Pleaux, St-Cernin, Mauriac) était déjà en convention avec le SYTTOM 19 (SYndicat du Transport et Traitement des Ordures ménagères de Corrèze).

Aujourd'hui il en est membre afin de pérenniser le traitement des déchets et y a élu 2 titulaires et 2 suppléants.

Titulaires :

- Marie Hélène Chastre, Maire de Drugeac, Présidente du SIETOM des 4 cantons.
- Michel Fabre, Maire de Besse et Président de la commission environnement à la communauté de communes du pays de Salers.

Suppléants :

- Jean Yves Bony, Maire d'Ally, Vice Président de la Communauté du Pays de Salers
- Gérard Leymonie, Maire de Mauriac, Président de la Communauté du Pays de Mauriac

Qu'est-ce qui va changer ?

Le SYTTOM 19 assurera désormais :

- La réalisation d'un centre de transfert sur un terrain mis à disposition par le SIETOM
- La mise en œuvre des moyens nécessaires au transfert des ordures ménagères et leur emballage : centre de transfert construit par le SYTTOM 19 mais géré par le SIETOM
- Gestion du contrat éco emballage et reversement aux collectivités membres de la revente de produits de collecte sélectives (verre, emballages, journaux, fer, alu, plastique ...)

Pour mémoire

- Les **containers ordures ménagères** appartiennent à la communauté de communes, ils sont gérés par celle-ci : mise à disposition et collecte.
- Les **colonnes de tri** appartiennent au SIETOM elles sont gérées par celui-ci : mise à disposition et collecte.

Remarque: Un mauvais tri aux colonnes (verre, journaux, plastique emballage) entraîne un surcoût et une diminution des recettes pour le SIETOM

C- Tri des déchets et atelier de jardinage au collège

Fort du soutien des élus de la commune mais aussi de celui des deux conseillers départementaux du canton, Jean-Yves Bony et Marie-Hélène Chastre, cette dernière étant également présidente du SIETOM, le principal a décidé de lancer le collège dans une grande opération qui repose à la fois sur la lutte contre le gâchis alimentaire, le tri des déchets, le compostage et la création d'un atelier de plantation et de jardinage. Pour ce faire, il s'est adjoint le concours d'Amandine Dewaele, ambassadrice du tri au SIETOM, et de l'ensemble des personnels de l'établissement, particulièrement celui de Sandrine Marty, gestionnaire du collège et, à ce titre, supérieur hiérarchique direct des personnels de cuisine et des agents territoriaux.

Depuis maintenant plusieurs semaines, personnels et élèves volontaires s'attachent à réaliser les projets conçus collégalement. En cuisine, sous la houlette du chef de cuisine, Serge Lavergne et sur la base des conclusions rendues par Mme Dewaele après les opérations de pesage, l'on réfléchit et l'on agit pour réduire au maximum la mise de denrées à la poubelle. Les demi-pensionnaires, écoliers et collégiens, apprennent petit à petit, à se faire servir des quantités proportionnées à leur faim ou encore, comme l'on disait autrefois, à « respecter le pain », sous le regard exigeant mais bienveillant d'Evelyne Rivière, agent communal mise à disposition du collège comme aide-cuisinière. Les agents quant à eux trient quotidiennement épluchures, reliefs de repas, cartons, boîtes de conserve... et les versent dans les conteneurs placés devant le collège ou dans les composteurs qu'ils ont eux-mêmes construits.

De la même façon, MM. Orban et Filiol, ont construit des bacs de plantation avec du vieux bois stocké, depuis des lustres semble-t-il, dans un appentis appartenant à l'établissement. Ces bacs sont pour l'heure disposés le long d'une partie du muret d'enceinte du collège et seront bientôt alimentés par le produit du compostage. En attendant, ils sont remplis de terre que la commune a bien voulu donner au collège et de terreau acheté par l'établissement. Et c'est dans le cadre d'un atelier de jardinage ouvert à tous les élèves intéressés et volontaires qu'ont déjà été repiqués choux et salades, plantés thym et romarin, et semés radis, carottes, navets, fleurs et autres graines de potiron ou de tournesol... En fonction de la réussite de l'opération, un repas pourra être concocté, en juin prochain, avec le produit de la récolte. A noter, *last but not least* comme l'on dit en anglais, que le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, vient de signifier au principal qu'une subvention de 500 € a été accordée au collège Raymond Cortat, dans le cadre de l'opération nationale « Potagers et jardins pédagogiques dans les écoles et les collèges ». C'est donc avec grande joie que Robert Scheuer a reçu, à la veille des vacances de Pâques, le courrier ministériel, signé par Ségolène Royal soi-même, par lequel il lui a été annoncé cette excellente nouvelle, excellente pour le collège et pour la ville de Pléaux.

III - Pleaux et les Communes associées

A- Rappel des conditions d'inscription sur les listes électorales

(Extrait de la circulaire ministérielle du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales, NOR-INT-A-13-17573-C)

Pour être inscrit sur les listes électorales d'une commune, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

1- Etre de nationalité française, et avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 28 février de l'année qui suit la demande d'inscription.

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans sont toutefois inscrits d'office sur les listes électorales de la commune de leur domicile où ils ont été recensés à l'âge de 16 ans, sans aucune démarche de leur part.

2 - Avoir une « attache » avec la commune, c'est à dire :

- On y a son domicile réel, son principal établissement. Le domicile réel est personnel et unique.
- « Les liens matériels et moraux, pécuniaires et sentimentaux ne caractérisent pas le domicile réel et ne doivent pas être pris en considération. » (§ 26 p.9)
- On y a une résidence qui résulte du fait d'habiter, au moment de la demande, de manière effective et continue dans la commune depuis au moins six mois. « N'est pas considérée comme une résidence réelle et continue, celle qui n'est dédiée qu'aux temps de loisirs, tels notamment que les fins de semaine ou les vacances. » (§ 32 p.10) La résidence doit avoir le caractère d'une habitation ...

Domicile et résidence peuvent ne pas se confondre. Dans l'un et l'autre cas ces situations doivent être justifiées par l'une des pièces suivantes : une facture ou une quittance de moins de 3 mois établie au nom de l'électeur et correspondant à une adresse située dans la commune (eau, électricité, téléphone) ou encore avis d'imposition, bulletin de salaire ou titre de pension adressé à un domicile situé dans la commune.....

- Son nom soit expressément listé sur le rôle des contribuables « qui pour la 5^e fois sans interruption, figurent au rôle d'une des contributions directes... » (§ 35 p.11)

Les contributions auxquelles il est fait référence sont la taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises (CET)....

L'inscription au rôle des contributions doit être personnelle, c'est-à-dire que le nom du demandeur doit figurer expressément sur les rôles fiscaux. La preuve doit en être apportée par les documents correspondants à ces taxes...

« Il ne suffit pas d'être propriétaire, copropriétaire ou avoir la qualité d'héritier... ni de figurer sur la matrice cadastrale ni de payer l'impôt si l'on n'est pas inscrit sur le rôle.

Ainsi une personne qui est propriétaire en indivision ne peut pas être inscrite sur la liste électorale de la commune où se situe la propriété en indivision si elle n'est pas personnellement inscrite au rôle d'une des contributions directes communales. » (§37 p.11)

Tout électeur ou toute électrice peut à sa demande être inscrit sur la même liste électorale que son conjoint lorsque ce dernier possède la qualité de contribuable.

« Les enfants majeurs eux ne peuvent pas non plus se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la même liste électorale. » (§37p.11)

Enfin contrairement aux idées reçues, la première inscription sur la liste électorale d'une commune n'est pas définitive si l'électeur ne remplit plus les conditions d'inscription.

Pour les cas particuliers et pour plus de précisions s'adresser aux mairies concernées.

B- Nouvelles procédures pour l'établissement des cartes d'identité

Les règles changent pour déposer une demande de carte nationale d'identité

Depuis le 21 mars, seules les mairies des communes équipées d'un dispositif numérique de recueil des demandes seront habilitées à établir ou renouveler une carte d'identité soit :

Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Massiac, Mauriac (sur rendez-vous au 04.71 68.01.85), Maurs, Murat, Riom-Es-Montagne, Saint-Flour et Ydes.

Jusque-là, la mairie de votre domicile était compétente. Le dépôt des demandes pouvait se faire à Pleaux ou dans les communes associées.

Désormais, pour Pleaux, Loupiac, Saint-Christophe-Les-Gorges et Tourniac, les demandes devront être déposées dans l'une des mairies précitées, qui ne sera pas obligatoirement celle de la résidence, et où elles seront traitées comme pour les passeports.

La présence du demandeur est obligatoire pour le dépôt du dossier, puisqu'il faut prendre ses empreintes digitales, mais également pour le retrait de la carte nationale d'identité.

C- Bourg de Pleaux

- Rue du Bournat : les travaux avancent, l'entreprise arrive au bout de l'enfouissement des canalisations et réseaux. Les agents ont achevé le mur de pierre qui longe la rue face à la Maison Médicale : Beau travail !



- Croix d'Empeyssine

Elle a été dégagée des ifs qui la cachaient et domine plus visiblement l'ancien foirail.



D- Loupiac et Saint Christophe

Petit rappel : il n'est pas trop tard pour transmettre vos **anciennes photos** aux responsables des expositions/événements historiques qu'organisent ces deux communes.

à Loupiac, joindre Marie Thérèse Champs (04 43 05 11 69).

à St Christophe, joindre le comité des fêtes, Sabine Combes (06 70 71 75 98)

IV - Distinctions d'élevages Pleaudiens au salon de l'agriculture

Comme chaque année le salon de l'agriculture a accueilli le concours général agricole des animaux. Dans le concours des salers les éleveurs Pleaudiens ont remporté des prix

Catégories vaches âgées : 2° place : IVRESSE GAEC Dayral

Catégories taureaux âgés : 2° place : IDEAL GAEC Antignac

Catégories prix de championnat femelle : 1° place : IVRESSE GAEC Dayral

Félicitations et bravo à ces agriculteurs Pleaudiens qui par leur métier et par leur passion de la vache Salers font une belle promotion du Pays de Pleaux au salon de l'agriculture à Paris.

V - Les nouveaux venus.... et le départ d'anciens

A- Nouveaux venus

Après 17 ans, le Rétro a passé le relais à Marie José et Laurent qui ont ouvert depuis le 13 Mars. Marie José, originaire de Lozère, réside à Ally avec son compagnon Laurent. Elle est tombée sous le charme du Cantal et de monsieur. Avant de reprendre Le Rétro, elle a travaillé pendant plusieurs années dans une brasserie, puis à l'hôpital de Mauriac. Mais sa passion pour la restauration l'a amenée à prendre contact avec Jean Louis Vigneron au moment de la vente du bar-restaurant.

Dans une ambiance familiale, avec sa fille pour le service et son fils, titulaire d'un CAP de boulanger-pâtissier qui l'aide en cuisine, Marie José propose une cuisine traditionnelle et familiale avec des produits frais.

L'ouverture est du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 avec un menu à 13 Euros : entrée à volonté (cruautés, charcuterie), le plat du jour, fromage et dessert.

Le samedi ouvert en continu avec réservation ainsi que le soir en semaine et le dimanche à midi.

Pour la saison estivale, il y aura une carte le soir avec des salades, et à tout heure de la journée Le Retro proposera des croques monsieur, des sandwiches...

Marie José fourmille de projets. Elle souhaite organiser des soirées à thèmes ou des dimanches après midi dansants avec des orchestres ou des groupes locaux. De beaux projets pour animer notre cité.

Des travaux sont prévus à l'automne pour une remise aux normes et l'agrandissement de la salle de restauration afin d'augmenter la capacité de couverts.

Contact : Le Rétro : 04 71 40 92 53

B- Départ de la doyenne du Cantal

Le mercredi 12 Avril 2017, Madame Marie BROSSARD, doyenne de notre commune et du Cantal, est décédée à l'âge de 108 ans, entourée de sa famille : enfants, petits enfants, arrière petits enfants et arrière arrière petits enfants, qui étaient auprès d'elle.

Elle a grandi auprès de ses parents agriculteurs et de ses deux sœurs. Elle se marie à l'âge de 20 ans et de cette union naissent neuf enfants : cinq garçons et quatre filles. Au décès de son mari, elle n'a que 44 ans, elle quitte Polprat où elle tenait une exploitation agricole pour emménager à La Besse où elle fera des heures de ménage.

Grace à l'affection de sa nombreuse famille elle a pu surmonter toutes les épreuves de sa longue vie. En 1993, elle s'installe chez sa fille Thérèse et son gendre Henri à Pleaux. Mais à la suite de problèmes de santé, sa famille a dû se résoudre à son installation à l'EHPAD en Aout 2012. Madame BROSSARD échangeait beaucoup avec les résidents et le personnel. Elle laissera un très bon souvenir.

Toutes nos marques de sympathie à la famille.